

Olympe de Gouges (1748-1793)



7 mai 1748 à Montauban : naissance de Marie Gouze

1765 : Mariage avec Louis-Yves Aubry

« Le mariage est le tombeau de l'amour et de la confiance. »

En 1767 : Olympe de Gouges fait la connaissance de Jacques Biétrix de Rozières

1774 : A Paris, elle fréquente des savants, des écrivains, des artistes, des aristocrates ...

Jean-Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784)



Madame de Montesson (1738-1806)



1780, Olympe de Gouges crée une troupe de théâtre

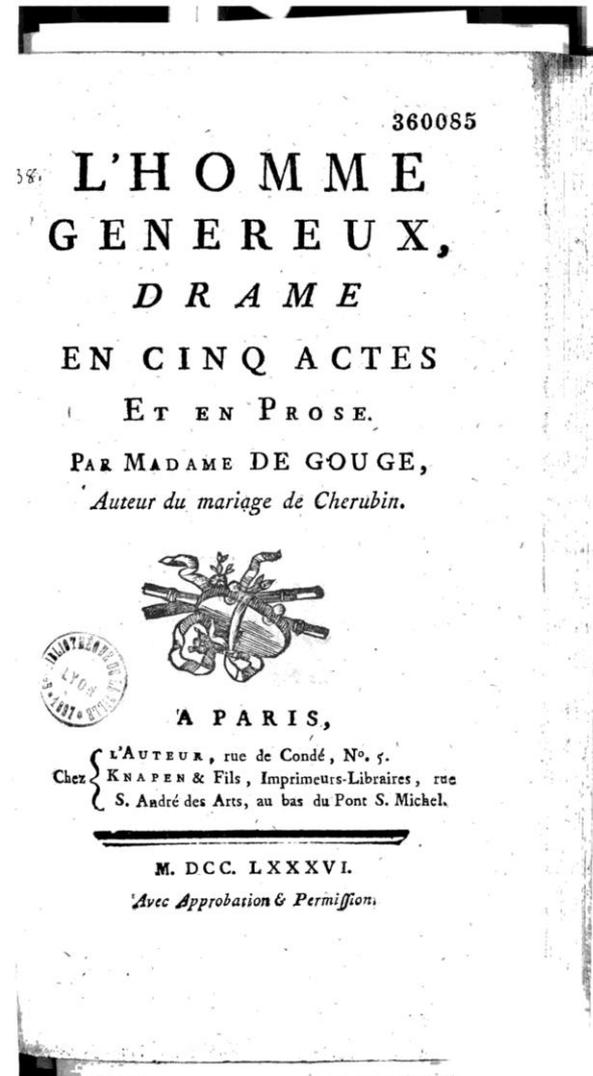
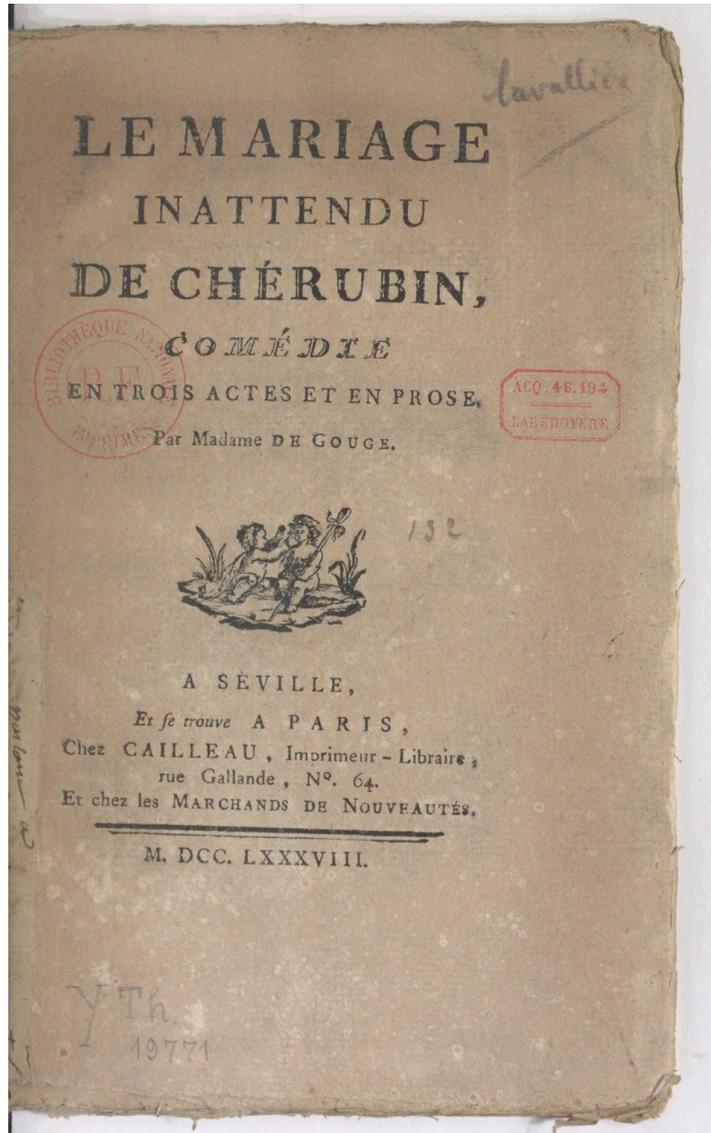
1782, Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage

« Ils se servent de nous dans ces climats comme ils se servent des animaux dans les leurs. Ils sont venus dans ces contrées, se sont emparés des terres, des fortunes des naturels des îles, et ces fiers ravisseurs des propriétés d'un peuple doux et paisible firent couler tout le sang de ces nobles victimes, se partagèrent entre eux ces dépouilles sanglantes et nous ont fait esclaves pour récompense des richesses qu'ils ont ravies. Ce sont ces propres champs, semés de cadavres, qu'ils moissonnent, et ces moissons sont actuellement arrosées de nos sueurs et de nos larmes. »

« Cruels, en imitant les tyrans vous les justifiez. La plupart de vos maîtres étaient humains et bienfaisants, et dans votre rage aveugle vous ne distinguez pas les victimes innocentes de vos persécuteurs. Quelle inhumanité ! Combien vous faites gémir ceux qui voulaient vous préparer, par des moyens tempérés, un sort plus doux, un sort plus digne d'envie que tous ces avantages illusoires avec lesquels vous ont égarés les auteurs des calamités de la France et de l'Amérique. »

« Esclaves, sachez que l'homme, dans sa liberté, a besoin encore d'être soumis à des lois, sages et humaines, et sans vous porter à des excès répréhensibles, espérez tout d'un gouvernement éclairé et bienfaisant. »

1786



1788



M É M O I R E

D E

MADAME DE VALMONT.

*Sur l'ingratitude & la cruauté de la famille des
FLAUCOURT envers la sienne, dont les sœurs
de FLAUCOURT ont reçu tant de services.*

IL est affreux de se plaindre de ceux qu'on aime, qu'on chérit & qu'on respecte. Je voudrois pouvoir étouffer dans mon ame, un ressentiment, hélas! trop légitime; mais l'excès de la cruauté, du fanatisme & de l'hypocrisie, l'emporte; & quoique je sois condamnée à un éternel silence, par décence pour moi seule, les souffrances d'une mere infirme, son âge, l'affreuse indigence où elle est plongée, ne me font plus connoître de frein à l'égard des personnes que la Nature me force d'inculper. Le

« Les hommes soutiennent que nous ne sommes propres exactement qu'à conduire un ménage ; et que les femmes qui tiennent à l'esprit, et se livrent avec prétention à la littérature, sont des êtres insupportables à la société. »



RÉFLEXIONS

SUR LES HOMMES NEGRES.

L'ESPECE d'hommes Nègres m'a toujours intéressée à son déplorable sort. A peine mes connoissances commençoient à se développer, & dans un âge où les enfans ne pensent pas, que l'aspect d'une Nègresse que je vis pour la première fois, me porta à réfléchir, & à faire des questions sur sa couleur.

Ceux que je pus interroger alors, ne satisfirent point ma curiosité & mon raisonnement. Ils traitoient ces gens-là de brutes, d'êtres que le Ciel avoit maudit; mais, en avançant en âge, je vis clairement que c'étoit la force & le préjugé qui les avoient condamnés à cet horrible esclavage, que la Nature n'y avoit aucune part, & que l'injuste & puissant intérêt des Blancs avoit tout fait.

Pénétrée depuis long-tems de cette vérité & de leur affreuse situation, je traitai leur Histoire dans le premier sujet dramatique qui sortit de mon imagination. Plusieurs hommes se sont occupés de leur sort; ils ont travaillé à l'adoucir; mais aucun n'a songé à les présenter sur la Scène avec le costume & la couleur, tel que je l'avois essayé, si la Comédie Françoisé ne s'y étoit point opposée.

Mirza avoit converté son langage naturel, &

Mirabeau

(1749-1791)



MIRABEAU

AUX

CHAMPS-ÉLISÉES.

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN PROSE,

PAR MADAME DE GOUGES,

*Représentée à Paris, par les Comédiens Italiens ordinaires
du Roi, le 15 Avril 1791, avec changemens, &
plusieurs scènes nouvelles.*

Prix, 24 sols.



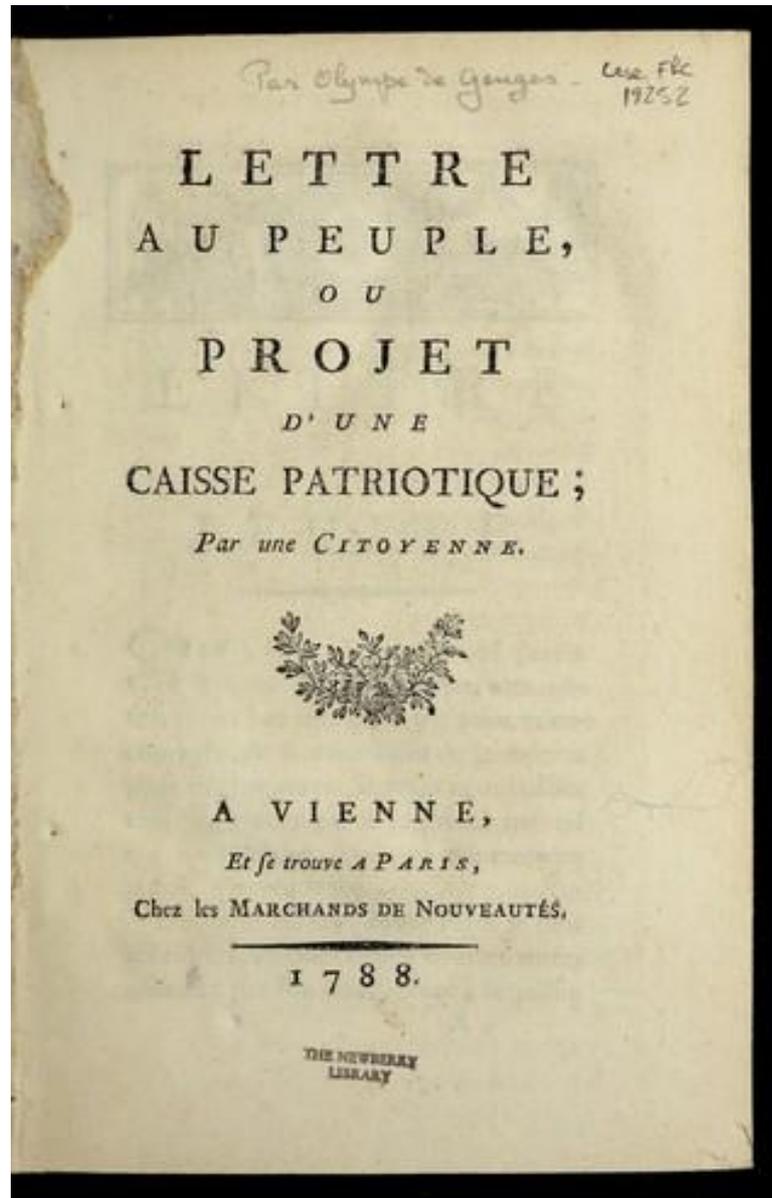
A PARIS,

Chez GARNÉRY, libraire, rue Serpente ;
n°. 17.

Yth
22666

« Les Français voient avec horreur l'esclavage. Plus libres un jour, ils s'occuperont d'adoucir votre sort. »

6 novembre 1788



*« L'homme de la halle,
ainsi que la femme de
charge éprouveraient
une satisfaction de voir
leur nom à côté de celui
d'un prince du sang. »*

« Les États-Généraux pourront trouver déplacés les conseils d'une femme qui, en dépit de la légèreté naturelle à son sexe, n'en a pas moins de bonnes vues ; ce sexe, qu'on se plait tant à accuser de frivolité, n'en a pas moins en général des idées souvent ingénieuses . »

15 décembre 1788



REMARQUES
PATRIOTIQUES,

Par la CITOYENNE, Auteur de
la Lettre au Peuple.

M^{me} Olymp. de Gouges.

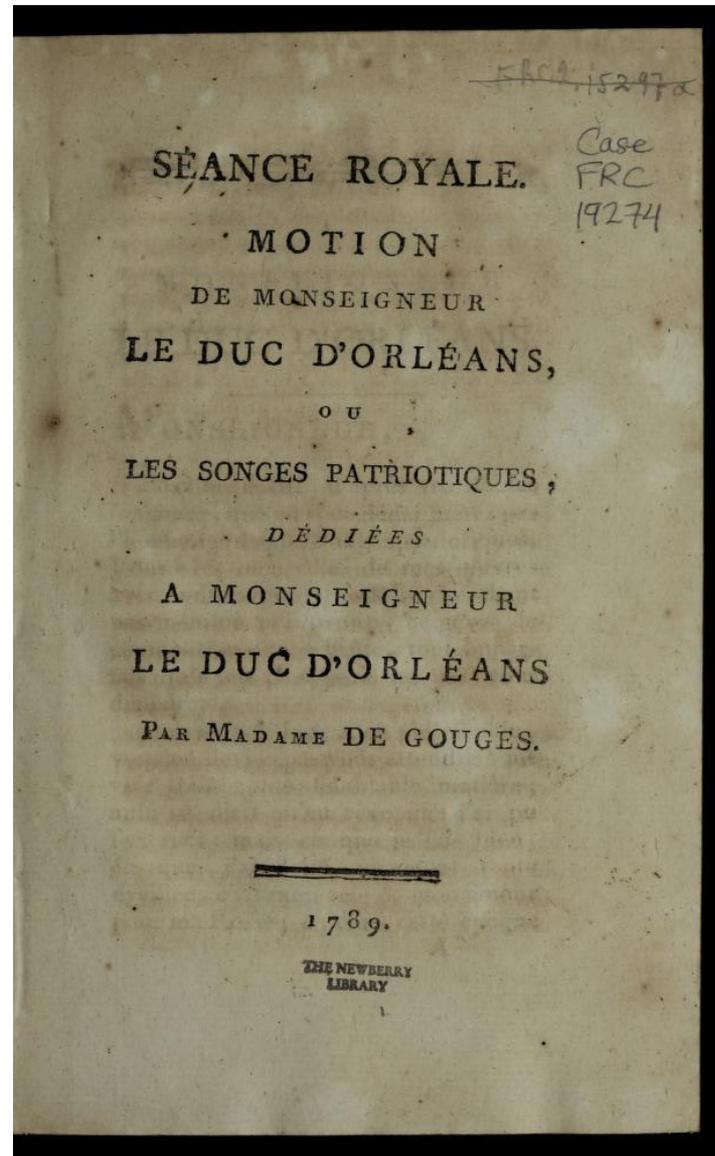
MA lettre au Peuple, ou le projet d'une Caisse patriotique, a ému les belles ames. Elle a excité la critique des mauvais Citoyens. Ils osent même dire que le caractère français est éteint, & que l'égoïsme est actuellement l'esprit dominant de la Nation. Ah! s'il n'a pas brûlé jusqu'à présent pour la Patrie, il peut renaître de sa cendre. La France a peut-être été trop florissante jusqu'à ce siècle; elle a excité l'envie de toutes les nations, & pour un choc violent qu'elle éprouve,

A

*Isle 30.
1789.*

« On devrait même donner dans ces établissements de quoi entretenir l'émulation, on y occuperait les ouvriers dans les saisons les plus rigoureuses, et ces maisons pourraient se charger de beaucoup d'entreprises. Les veuves des ouvriers qui perdent leur mari subitement trouveraient dans ces asiles un prompt secours pour elles et leurs enfants. »

11 Juillet 1789



Journées des 5 et 6 octobre 1789



Sophie de Grouchy
marquise de Condorcet
(1764-1822)



Anne-Catherine de Ligniville
épouse Helvétius
(1722-1800)



14 septembre 1791

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE,

*A décréter par l'Assemblée nationale dans
ses dernières séances ou dans celle de
la prochaine législature.*

P R É A M B U L E.

Les mères, les filles, les soeurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes moeurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence

*« La femme nait libre
et demeure égale à
l'homme en droits. »*

• ***Article 1***

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression. »

- **Article 2**

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité, qui n'en émane expressément. »

- **Article 3**

« La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. »

- **Article 6**

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune : pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi. »

- **Article 10**

« Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse. »

- **Article 7**

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

- *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, article 4*

« La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison. »

- *Déclaration des droits de la Femme et de la citoyenne, article 4*

« Cette révolution ne s'opérera que quand toutes les femmes seront pénétrées de leur déplorable sort, et des droits qu'elles ont perdus dans la société. »

« Voilà, Madame, voilà par quel exploit vous devez vous signaler et employer votre crédit. Croyez-moi, Madame, notre vie est bien peu de choses, surtout pour une reine, quand cette vie n'est pas embellie par l'amour des peuples et par les charmes éternels de la bienfaisance.... »

« Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstitions et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? »

« Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits [...]. Mais celle qui est née d'une famille pauvre, avec du mérite et des vertus, quel est son lot ? »

Décembre 1791

LE BON SENS FRANÇOIS,

OU

L'ANOLOGIE DES VRAIS NOBLES,

DÉDIÉE AUX JACOBINS.

Par M. de Sade.

Les Français de Spede est allé, l'indignation est générale, l'étendard de la liberté se déploie partout, on veut la même conduite au grand moment, & s'opposer à la fois les Portes de l'Europe, tous les peuples se soulèvent; citoyens, frères!

Peuples, reconnoissez vos devoirs, mais n'en abusez pas, ménagez vos forces, le ciel vous prête son secours, répondez à sa bienfaisance! éloignez de vos lits, l'intrigue & la corruption; de vous, François, qui avec les premiers, eussent la bannière de l'indépendance, que vous devez être le boulevard de l'Univers & tenir le boulevard de la félicité universelle.

A

« Le peuple vous demande un décret qui fasse comprendre que l'égalité est entre les époux et les épouses, comme entre tous les individus français ; qui assure à chacun sa propriété et leur permet de se désunir sur l'inspection des tribunaux de famille, chargés de juger suivant les lumières de la raison et de veiller aux intérêts des enfants et aux arrangements de fortune. »

« J'offre un moyen invincible pour élever l'âme des femmes ; c'est de les joindre à tous les exercices de l'homme : si l'homme s'obstine à trouver ce moyen impraticable, qu'il partage sa fortune avec la femme, non à son caprice, mais par la sagesse des lois. »

En 1792, Olympe de Gouges entre en désaccord avec l'Assemblée nationale

« Si le despotisme avait le dessus, adieu la liberté des citoyens et les droits de l'homme. Les supplices des tyrans sont plus cruels que ces fureurs populaires et momentanées. Citoyens, préparez-vous à voir les échafauds, les potences dressées dans toutes les rues de Paris. » (mars 1792)

« Les uns veulent que je sois aristocrate; les aristocrates prétendent que je suis démocrate. Je me trouve réduite, comme ce pauvre agonisant à qui un prêtre rigoureux demandait à son dernier soupir : « Etes-vous moliniste ou janséniste ? - Hélas, répondit le pauvre moribond, je suis ébéniste. » Comme lui, je ne connais aucun parti. Le seul qui m'intéresse vivement est celui de ma patrie, celui de la France... »

« On voudrait effacer le massacre royaliste de la Saint Barthélémy par un massacre populaire de la révolution. Non, cela ne sera pas ; non, la masse entière des bons citoyens ne le permettra pas. Non, la nation ne se couvrira point d'une tache ineffaçable que lui imprimeraient des brigands soudoyés par nos ennemis communs. Que diraient les peuples à venir, si dans le siècle des Lumières, de l'humanité et de la saine philosophie, les Français se souillaient de forfaits qui n'ont pu se commettre que dans les temps de la plus ignorante, de la plus vile barbarie. » (juillet 1792)

*« Le sang, disent les féroces
agitateurs, fait les révolutions.*

*Le sang même des coupables,
versé avec profusion et cruauté, souille
éternellement ces révolutions,
bouleverse tout à coup les cœurs, les
esprits, les opinions ; et d'un système
de gouvernement, on passe
rapidement dans un autre. »*

(juillet 1792)

Journée du 20 juin 1792



Massacres de Septembre

(2 sept. 1792 – 7 sept. 1792)



« Hélas ! Quand l'Assemblée nationale constituante a engagé tous les gens de lettres à faire des recherches sur le code pénal, afin d'abroger même la peine de mort sur les criminels, s'attendaient-ils que, dans une révolution opérée par les lumières de la philosophie, au bout de quatre ans, les Français donneraient la mort sans relâche pendant trois jours et trois nuits à leurs concitoyens. » (septembre 1792)

Novembre 1792

Signé OLYMPE DEGOUGES.

P R O N O S T I C
S U R
MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
PAR UN ANIMAL AMPHIBIE.

PORTRAIT EXACT DE CET ANIMAL.

JE suis un animal sans pareil; je ne suis ni homme ni femme. J'ai tout le courage de l'un, et quelquefois les foiblesses de l'autre. Je possède l'amour de mon prochain et la haine de moi seul. Je suis fier, simple, loyal et sensible.

Dans mes discours, on trouve toutes les vertus de l'égalité; dans ma phisionomie, les traits de la liberté; et dans mon nom, quelque chose de céleste.

« Tu te dis l'auteur de la révolution, tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras jamais que l'opprobre et l'exécration. [...] Crois-moi Robespierre, fuis le grand jour, il n'est pas fait pour toi ; imite Marat, ton digne collègue, rentre avec lui dans son infâme repère. Le ciel et les hommes sont d'accord pour vous anéantir tous les deux. Que veux-tu ? Que prétends-tu ? De qui veux-tu te venger ? À qui veux-tu faire la guerre et de quel sang as-tu soif encore ? (novembre 1792)

« Le plus grand des crimes de Louis Capet fut, convenez-en, de naître roi dans un temps où la philosophie préparait en silence les fondements de la République. Nous avons aboli la royauté. Peuple, trône, il a tout perdu. Soyons assez grands pour lui laisser la vie. » (décembre 1792)

« Offrez la grâce de ce criminel à la condition qu'ils reconnaîtront par une démarche solennelle la République française indépendante. »

*« Mon ami, je mets une
pièce de 30 sous, je vous
demande la préférence. »*

« J'ai tout prévu, je sais que ma mort est inévitable ; mais qu'il est glorieux, qu'il est beau, pour une âme bien née, quand une mort ignominieuse menace tous les bons citoyens, de mourir pour la patrie expirante. »

Juillet 1793



« Robespierre m'a toujours paru un ambitieux, sans génie, sans âme. Je l'ai vu toujours prêt à sacrifier la nation entière pour parvenir à la dictature ; je n'ai pu supporter cette ambition folle et sanguinaire, et je l'ai poursuivi comme j'ai poursuivi les tyrans. La haine de ce lâche ennemi s'est cachée longtemps sous la cendre, et depuis, lui et ses adhérents attendaient avec avidité le moment favorable de me sacrifier à sa vengeance. »

UNE PATRIOTE
PERSECUTÉE,
A LA
CONVENTION NATIONALE.

CITIZENS, FELLOW-CITIZENS OF THE NATION.

The body of the document contains several columns of text, which are mostly illegible due to the low resolution and fading of the image. The text appears to be a formal petition or a report presented to the National Convention.

« Oui, si le massacre a lieu, je serai, peut-être, une des premières victimes sacrifiées. Mais que mes assassins frémissent : tout cela sera compté quand je ne serai plus. On apprendra au peuple ce que j'ai fait pour lui. »

**2 novembre 1793 :
Olympe affaiblie et malade
comparaît devant le
tribunal révolutionnaire**

Antoine Quentin Fouquier de Tinville (1746-1795)



« Olympe de Gouges a composé et fait imprimer des ouvrages qui ne peuvent être considérés que comme un attentat à la souveraineté du peuple. »
(Tribunal révolutionnaire)

« Je suis femme, je crains la mort, je redoute votre supplice ; mais je n'ai pas d'aveux à faire, et c'est dans mon amour pour mon fils que je puiserai mon courage. Mourir pour accomplir son devoir, c'est prolonger sa maternité au-delà du tombeau. » (2 novembre 1793)

« Je meurs, mon cher fils, victime de mon idolâtrie pour la patrie et pour le peuple. Ses ennemis sous le spécieux masque du républicanisme m'ont conduite sans remords à l'échafaud. [...] Adieu mon fils, je ne serai plus quand tu recevras cette lettre. » (2 novembre 1793)



**« *Enfants de la Patrie, vous vengerez
ma mort !* »**

3 novembre 1793

« Femmes, ne serait-il pas grand temps qu'il se fît aussi parmi nous une révolution ? Les femmes seront-elles toujours isolées les unes des autres, et ne feront-elles jamais corps avec la société, que pour médire de leur sexe et faire pitié à l'autre ? »

Olympe fut inhumée dans l'ancien cimetière de la Madeleine et ses restes se trouvent probablement parmi ceux retrouvés dans la chapelle expiatoire érigée sur le cimetière.

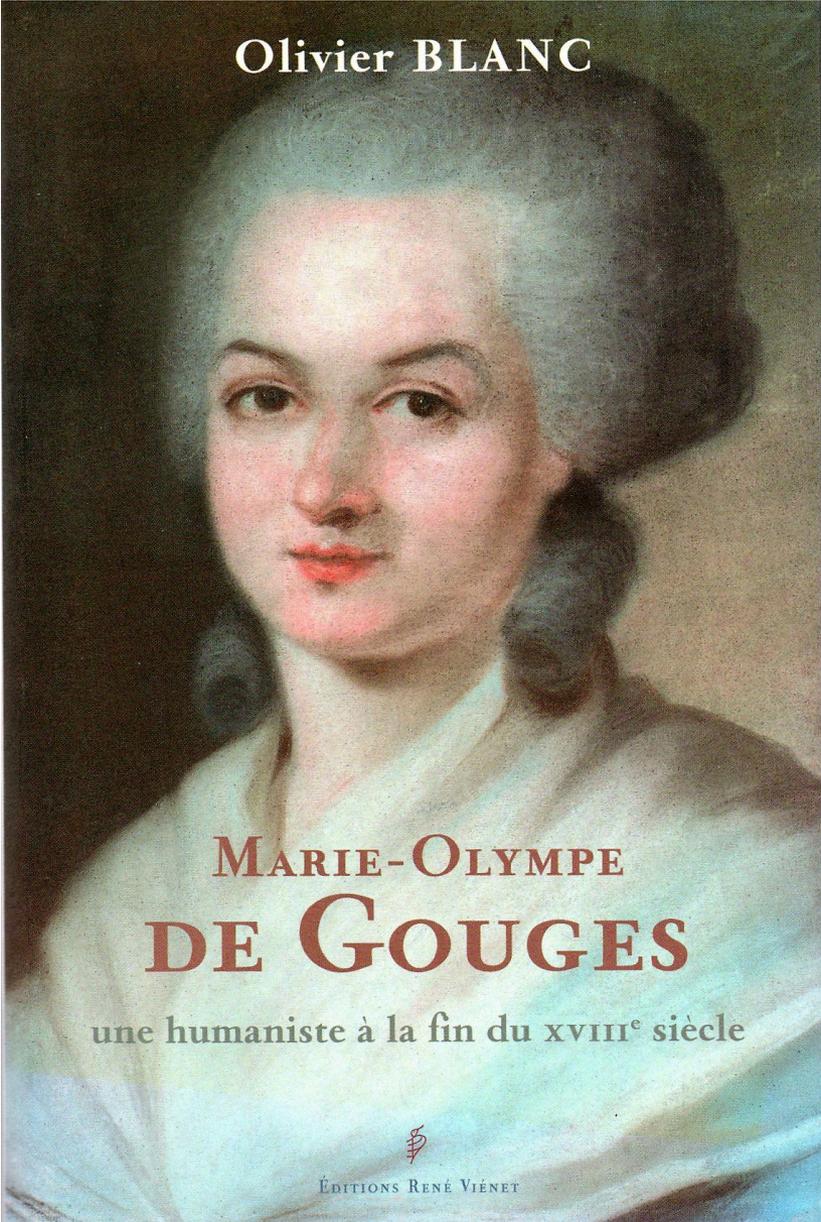


Olympe
de Gouges

Déclaration des droits
de la femme
et de la citoyenne

« Femme, réveille-toi ! »



A portrait of Marie-Olympe de Gouges, a French philosopher, writer, and feminist. She is depicted from the chest up, wearing a white, high-collared dress and a large, light-colored powdered wig. Her hair is styled in a bun at the back. The background is dark and indistinct.

Olivier BLANC

MARIE-OLYMPE
DE GOUGES

une humaniste à la fin du XVIII^e siècle



ÉDITIONS RENÉ VIÉNET

FIN